

LE “ VOTE UNIVERSEL ” DE 1848 A 1871

par Dominique Lejeune, Prof Dr Dr

I. LES "VOTATIONS" DE LA DEUXIEME REPUBLIQUE

- depuis longtps, en France, revendication d'une extension du droit de suffrage (200 000 él. en 1848)
- + : campagne des banquets
- mais div. des rép. sur le droit de suffrage
- dans toute l'Europe, les libéraux revendiquent le suffrage universel
- déjà él. à la Convention

1°) Les votes de l' "illusion lyrique"

a) Les circonstances des élections à la Constituante

- annonce de l'él. au suffrage universel d'une assemblée constituante (le 9 avril) dès le 25 février ⇒ précocité française (Il n' y a en Grande-Bretagne que 717 000 électeurs)
- Le 2 mars 1848, le suffrage universel fut proclamé en France. Ce fut le premier État de la planète à s'engager dans cette voie. Dans d'autres pays européens, l'échec des révolutions de 1848 signa l'échec provisoire du suffrage universel. Du coup, les Français pouvaient se flatter d'avoir innové.
- mais les élections ont été reculées parce que les clubs parisiens craignaient que, faute d'une éducation politique suffisante, les masses rurales (3/4 du corps électo.), depuis des siècles sous la tutelle des notables royalistes et du clergé, élisent une majo. de "rép. du lendemain", qui s'empresseraient d'étrangler la jeune Rép. ⇒ retarder les él. pour laisser au peuple des camp. le temps de s'éveiller
- La discussion s'était engagée le 4 mars à 8 heures du soir au Petit Luxembourg : "M. Cormenin donne une nouvelle lecture... Tous les articles de ce projet sont adoptés successivement et, sauf quelques modifications de détail..." On décidait de publier immédiatement une note dans *Le Moniteur* pour rassurer par les premières précisions de contenu : l'Assemblée serait constituante, l'élection aurait "pour base la population", les représentants seraient 900, la majorité électorale était fixée à 21 ans, l'éligibilité à 25 ans, et le scrutin serait secret. Les élections auraient lieu le 9 avril suivant, et la réunion de l'Assemblée le 29 avril. Le lendemain, et après "une dernière lecture du projet", le gouvernement provisoire adoptait le décret.
- Nbreux problèmes évoqués :

- L'universalité du vote proclamée, comment allait-on concrètement la définir ? La question fut posée dans le huis clos de la délibération. Il s'agissait en effet de savoir si l'on pouvait conférer le droit de vote à des personnes socialement dépendantes. L'armée votera-t-elle ? Non, attendu l'impossibilité de faire voter les soldats dans leur commune (ce serait en fait le canton), sans disperser l'armée d'une manière arbitraire et dangereuse pour la sécurité nationale. Les domestiques voteront-ils ? Oui. La réponse était donc nuancée. En fait, même les militaires ne furent pas, en définitive, exclus. Ainsi, l'audace restait réelle, même si le vote féminin ne fut pas évoqué.

- **Les populations " dépendantes " n'allaient-elles pas remettre leur vote aux mains des notables légitimistes et orléanistes ?** La gauche républicaine engagea donc la bataille du report des élections. Elles eurent lieu les 23 et 24 avril au lieu du 9. Le temps était court pour rallier les ruraux. Mais le ministre de l'intérieur, Alexandre Ledru-Rollin, confia aux commissaires des départements la mission d'éclairer les électeurs. Les instituteurs et quelques missionnaires, plus zélés qu'habiles, furent conviés à prendre leur part du combat.

□ 2 grandes manif. popul. contre la date :

- 17 mars : délégation conduite par Blanqui ⇒ recul au 23 avril (dérisoire)

- 16 avril : échec ⇒ "La province allait juger Paris, ou en tout cas remettre son **œuvre** en chantier" (M. Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République (1848-1852)*, Seuil, coll. "Points", N.H.F.C., 1973, 250 p., réédition, 1992, 284 p., p. 57)

□ Le ministère de l'intérieur avait une autre raison d'accepter le report du scrutin. Le corps électoral passait subitement de 246 000 électeurs à plus de 9 millions.

Comment gérer la multitude ainsi mise en branle ? La situation politique ne se prêtait-elle pas à toutes les passions ?

□ On avait eu quelque mal à appréhender la possibilité **pratique de mettre en œuvre** la nouvelle institution. Un mémoire de l'Institut avait trop rapidement établi — avant de corriger — que le dépouillement de 300 000 bulletins de 34 noms (le cas de Paris) exigerait 354 jours... D'autres avaient cru qu'il suffirait de 2 000 suffrages pour être élu. De quoi susciter des espoirs... avant d'être détrompé. L'organisation du scrutin fut réglée par plusieurs instructions du ministre de l'intérieur aux autorités locales. Tous les détails de la technologie électorale — listes électorales, bulletins, urnes, procès-verbaux — furent passés en revue avec leurs mesures, leurs modèles et des indications élémentaires sur la façon de procéder au vote. On s'avisait que la moitié de la population masculine était illettrée et qu'il fallait autoriser les bulletins imprimés et plus seulement les bulletins autographes. On se soucia aussi de la

disposition des bureaux de vote — lumière, entrée et sortie — afin de faciliter l'écoulement des électeurs...

- imp. du clergé (évêques, curés) dans la campagne électorale
- lég. mettent en veilleuse la revend. de la monarchie ⇒ propag. sur thème de l'ordre social
- rép. modérés créent un Comité central des él. rép.
- camp. des socialistes et des clubs
- imp. interventions des commissaires du Gouvernement provisoire (le nom du comm. figure souvent en tête de la liste qu'il patronne) et de leurs agents mi-mars>>> (d'ailleurs, 67 anciens comm. siégeront à l'assemblée constituante !)
- scrutin de liste par département à un seul tour :
 - sont proclamés élus "représentants du peuple", dans chaque dép., les candidats ayant obtenu le + de voix, même s'ils n'ont pas la majo. absolue. Les listes ne sont pas bloquées, un décompte indiv.
 - au chef de lieu de canton ⇒ marche parfois longue
 - appel nominal : électeurs sont appelés par ordre alphabétique, d'abord ceux du chef-lieu, puis ceux des communes les plus éloignées, puis les autres !
 - 876 sièges pour la métropole, 4 pour l'Alg.
 - Chaque commune vota à tour de rôle en commençant par les plus éloignées. Les troubles furent rares, mais la peur avait conduit à laisser quelques hommes dans les villages (ils n'iraient voter au chef-lieu que le lundi). Les résultats égrenés tout au long d'une semaine de dépouillement confirmèrent les craintes d'un vote dominé par les notables : les trois quarts des représentants étaient des éligibles de la monarchie censitaire. En retrouvant le chef légitimiste Pierre Berryer lors de l'ouverture de l'Assemblée, Charles de Rémusat s'amusa : "Nous rîmes de nous voir là." Ce n'était que le premier des tours du suffrage universel.

b) Le vote (dimanche 23 et lundi 24 avril)

- de +, c'est sous la conduite du maire et du curé, après la grand'messe de Pâques, que les paysans vont voter en masse au chef-lieu de canton, le 23 avril
- 9 395 000 él., 84 % de votants (7 835 000)
- cortèges, etc. Bien voir M.Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République (1848-1852)*, Seuil, coll. "Points", N.H.F.C., 1973, 250 p., réédition, 1992, 284 p., p. 65
- action du gouv. et des "comités" : voir M.Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République (1848-1852)*, Seuil, coll. "Points", N.H.F.C., 1973, 250 p., réédition, 1992, 284 p.

- très profond renouvellement du personnel :
 - 165 élus seulement sont d'anciens députés (+ 7 anciens Pairs)
 - 341 hommes de loi, 160 propriétaires
- aucun élu paysan à la Constituante, 18 ouvriers et 6 contremaîtres
- 250 royal., " indép. du lendemain" : lég. (Berryer, Falloux, Lacordaire, Montalembert), orléanistes (Odilon Barrot). Thiers et Molé battus
- révolutionnaires (Barbès, Blanqui) tous battus, mais 150 sièges à des indép. avancés
- **modérés ≈ 500 sièges**
- voir aussi M. Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République (1848-1852)*, Seuil, coll. "Points", N.H.F.C., 1973, 250 p., réédition, 1992, 284 p., p. 67

c) Élections législatives partielles et autres votes de 1848

- 4 juin 1848 : élections partielles :
 - rendues nécessaires par les nombreuses él. multiples du 23 avril (Seine a 11 repr. à élire)
 - renforcement des extrêmes :
 - * hommes de droite (dont des battus du 23 avril) : Thiers, Changarnier
 - * des " indép. " : Caussidière, Pierre Leroux, Proudhon
 - Louis Napoléon Bonaparte est élu (voir + loin); V. Hugo aussi (diff. à classer à ce moment)
 - une légitimité indép. est fondée. Une conscience électorale (bcp de chansons conseillent à l'électeur de voter en connaissance de cause en 1848-1849)
- Les résultats ambigus des élections locales de l'été 1848 :
 - destinées à remplacer par des corps élus au suffrage universel les municipalités, conseils d'arrondissement, cons. gén., nommés sous la Monarchie de Juillet au suffr. censitaire
 - 31 juillet pour municipales, 27 août & 3 septembre pour cantonales
 - résultats dans la plupart des régions :
 - * fav. aux anciens élus
 - * défav. aux autorités locales prov. mises en place après fév. 1848
 - résultats dans qq régions (Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Vaucluse, Var, Eure-et-Loir, Yonne, etc.) font apparaître un mouvement populaire de révolte X notables
- 17 septembre 1848 : élections législatives partielles dans 13 départements

2°) La mise en place des nouvelles institutions

a) Le suffrage universel dans la constitution du 12 novembre 1848

- un régime présidentiel à l'US, avec nombreuses discussions sur le PR :
 - amendement Grévy : pas de PR (crainte de Louis Napoléon Bonaparte)
 - él. (pour 4 ans) au suffrage universel, grâce au discours de Lamartine
 - mais non rééligible avant un intervalle de 4 ans
- une Assemblée législative unique de 750 membres, élus au suffrage universel, direct et secret, pour 3 ans, au scrutin de liste dép.

b) 10 décembre 1848 : l'élection présidentielle

- 1ère élection d'un PR au suffrage universel (2e : 5 déc. 1965)
- or, la France était un pays à majo. de ruraux
- Les ruraux et la légende napoléonienne
 - Bonaparte, ou la magie d'un nom
 - légende soigneusement entretenue par Monarchie de Juillet, qui essaya de l'utiliser à son profit
 - 1ère source : la plupart des familles comptaient un ancien membre de l'armée impériale, qui avait entretenu le souvenir napol. Cf. nombreuses gravures
 - 2e : les almanachs pop., les images d'Épinal, les gravures (ex. : Raffet), les lithographies, reproduisant à des milliers d'exemplaires la figure de Napoléon et le récit de son épopée
 - 3e : chansons, surtout celles de Béranger (qui en 1848 apparaissait comme le + grand poète fr. du temps !). Il devait l'essentiel de sa renommée à Nap., et il a eu des émules
 - 4e : la tradition orale a fortifié le culte imp.
- * Les paysans se rappelaient que le blé se vendait bien sous l'Empire, ce qui avait changé sous la Restauration dès 1817 (par ex.)
- * De +, récits des batailles napol. par anciens soldats (cf. *Le Médecin de campagne*, 7 édit. 1833-1846, + les édit. séparées du passage intitulé "Histoire de l'Empire racontée dans une grange par un soldat"
- 5e : dans les écoles, sous la Monarchie de Juillet, les récits de lecture faisaient une large place à l'épopée imp.
- Cf. *Le Journal des Débats* du 9 août 1840 : "L'image de Nap. est partout, on la retrouve dans les + humbles chaumières comme sur nos monuments publics."
- Ds le subconscient coll. des pop. rur., la condamnation de Louis Napoléon Bonaparte et le retour des Cendres de Ste-Hélène (1840) ont associé le neveu de l'Empereur et le renouveau du culte impérial
- grande ambig. et grande div. des signif., bien sûr

- en province, la mort des anciens soldats de l'Empereur, les inaugurations de statues, entretenaient le culte nap.

□ L'utilisation de la légende en 1848 :

- aux élections d'avril à la Constituante de nombreux candidats se présentèrent en mentionnant leur participation aux guerres nap., ou, à défaut, les services de leur père. Et c'est surtout la participation aux derniers combats de l'Empire qui est signalée (raisons démogr., c'étaient les batailles les + pop., les + "nationales")
 - l'influence des souvenirs nap. sur le suffrage universel est + forte, dès le mois d'avril, dans les camp. que dans les villes, dans les régions agric. que dans les foyers ind. et les grandes aggro. où la q. soc. est davantage abordée. C'est à Paris que la camp. électo. fait le - appel aux souv. napol.

- Louis Napoléon Bonaparte est en juin 1848 élu :

* élection d'un même homme dans plusieurs dép. en avril à l'assemblée constituante rendait nécessaire de nouv. élections afin de nommer 40 nouv. dép.

* en juin, Louis Napoléon Bonaparte élu (outre Seine) dans Yonne, Corse, Char. inf. Obtient voix dans l'Eure, la Sarthe, etc.

Voix ouvrières ou voix rurales

* annonce de ces succès ⇒ exploitation (médailles, lithogr., biogr., presse, etc.)

⇒ inquiétude du gouv. et des partis ⇒ dém. de Louis Napoléon Bonaparte

- nouvelles élections partielles nécessaires (élections multiples d'un même candidat, démissions, comme celle de Louis Napoléon Bonaparte, morts de représentants).

Louis Napoléon Bonaparte candidat à ces nouvelles élections, qui doivent se dérouler le 17 septembre dans 13 départ. (très variés).

* Sa candidat. s'appuie - sur journaux que sur affiches, sur une propag. orale qui réveille aisément les souvenirs napol.

* Il est réélu en Char.-inf., en Corse, dans l'Yonne, est élu dans Moselle, grâce aux voix rurales surtout

* Ce succès est interprété par tous les journaux comme un échec de l'op. publique engagée, encadrée

* Louis Napoléon Bonaparte entre donc à l'assemblée constituante en septembre 1848

- toute une propag. bonap. s'est dc dév. en juin, puis en septembre Elle orienta sur la personne de Louis Napoléon Bonaparte tout le prestige du nom de Napoléon, mais elle n'obtient si aisément son but qu'en raison de la vitalité et du rayonnement du culte, du mythe napol.

□ Le scrutin du 10 décembre 1848 & son interprétation :

- Louis Napoléon Bonaparte : 5 434 000 voix, Cavaignac : 1 448 000, Ledru-Rollin : 370 000, Raspail : 36 000, Lamartine : 8 000 !
- voir les 2 cartes de Louis Napoléon Bonaparte et Cav. pp. 98-99 de M. Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République (1848-1852)*, Seuil, coll. "Points", N.H.F.C., 1973, 250 p., réédition, 1992, 284 p.
- dès 10 déc. : constatation évidente : paysans ont voté en masse pour Louis Napoléon Bonaparte (fait le - inattendu de l'élection), une défaite de la "classe politique"
- interprétation ambiguë : conservatisme ou contestation ?
- dans certains dép., le vote paysan en faveur de Louis Napoléon Bonaparte était surtout un acte d'émancipation envers le pouvoir et envers les notables qui avaient recommandé Cavaignac. Le suffrage universel répudie les républ. au pouvoir
- les contemporains de 1848 ignoraient la géo. électo. mais non la statistique. La publication des résultats, qui occupaient les colonnes des journaux, confirmait les impressions recueillies au moment du vote et aussi le choix de Louis Napoléon Bonaparte par des électeurs de milieux sociaux très diff.
- La pop. fr. étaient en 1848 aux 3/4 rurale, mais la vie politique émanait tjrs des villes. Or, candidature Louis Napoléon Bonaparte avait pris naissance chez les ruraux. Les contemporains le comprirent.
- résultats traduisent en grande partie la défaite de la presse
- signif. soc. : irruption du monde paysan dans la vie politique fr. Les représentants des op. les + contrastées ont constaté le poids essentiel du vote paysan (*cf.* Marx). Les paysans fr. ont véritablement plébiscité le "Napoléon du Peuple", pensant même parfois donner leurs voix à l'Empereur en personne, revenu de Ste-Hélène ! Après avoir du voter, aux élections précédentes, pour des inconnus, Jacques Bonhomme croit enfin connaître celui qui sollicite ses suffrages, aussi n'hésite-t-il plus !

c) 13 mai 1849 : l'élection de l'Assemblée législative

- 40 % d'abst., mais polarisation politique
- Seul Paris donna des majo. aux hommes de gauche
- la province, massivement, vota pour les mon. du Comité de la rue de Poitiers (formé pour les présid.), puissamment soutenus par le clergé
- 500 furent élus, dont 200 lég.
- 180 "Montagnards"
- désastre pour les rép. : 80 élus seulement. Aucun des membres du Gouvernement provisoire de 1848 n'est élu, à l'exception de Ledru-Rollin
- Les élections législatives complémentaires (10 mars 1850 et 28 avril) :

- pourvoir les sièges des repr. mont. déchu de leur mandat à la suite de l'affaire du 13 juin
- elles marquent au contraire, un progrès notables des Montagnards (11) et des conservateurs (10)
- les réactions : voir M. Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République (1848-1852)*, Seuil, coll. "Points", N.H.F.C., 1973, 250 p., réédition, 1992, 284 p., p. 167
- 28 avril, Eugène Sue élu à Paris (voir M. Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République (1848-1852)*, Seuil, coll. "Points", N.H.F.C., 1973, 250 p., réédition, 1992, 284 p., p. 168)
- ⇒

d) 31 mai 1850 : loi restreignant le suffrage universel

- Ss le supprimer, la loi (fort hypocrite) limite le suffrage universel en multipliant les cas d'exclusion des listes électo. (vagabondage, condamnation pour rébellion, pour outrage à la force publique), et, surtout, en imposant, pour être électeur, une résidence de trois ans dans le même canton, attestée par le rôle de la contribution mobilière
- des justifications données en termes provocants (Thiers dénonce "la multitude, la vile multitude")
- ⇒ exclusion de nbreux ouvriers, qui cherchaient du travail de ville en ville, et tous les pauvres qui ne payaient la contrib.
- chiffre des él. réduit de 9 618 000 à 6 809 000 ⇒ le jeu politique est changé
- 4 oct., Louis Napoléon Bonaparte propose l'abrogation de la loi électo.

3°) La République présidentielle et le rétablissement de l'Empire

- 21 & 22 déc. 1851 : plébiscite :
 - on fait d'abord voter l'armée et la marine, par registres ouverts dans les casernes, puis civils dans les mairies. 1/3 du pays est en état de siège !
 - 7 439 216 oui et 640 737 non
 - Paris vote un peu moins oui que la province, qq communes (Mulhouse) votent non
- 2 février 1852 : décret sur les élections législatives :
 - après l'état de siège, maintenu depuis déc. 1851
 - bureaux de vote dans chaque commune, et non plus au chef-lieu de canton (mesure démo. à long terme)
 - Algérie et colonies n'élisent pas de représentants au Corps législatif
- 21 novembre 1852 : deuxième plébiscite :
 - approuve le rét. de la dignité imp. proposé par le sénatus-consulte du 7 nov.

- 7 824 189 oui / 253 145 non
- mais 2 M abst.

II. LE SUFFRAGE UNIVERSEL PENDANT LE SECOND EMPIRE

1°) Les conditions

a) La constitution de 1852

- tradition française, depuis la Révolution, du sacrifice de la liberté au nom de la démocratie (*cf.* les Jacobins, les blanquistes, etc.).
- les plébiscites, mais plus guère après le rét. de l'Empire
 - Cf.* : "La confiance doit venir d'en bas, et le pouvoir d'en haut"
- rec. des principes de 1789, dont souv. du peuple, mais multiplicité des ass. et un régime présidentiel
- plébiscite :
 - principe de la responsabilité de l'emp. devant le peuple, seul souverain
 - ⇒ mécanisme de l'appel au peuple, une forme de démocratie directe, incarnée en un homme
 - un mécanisme rouillé, qui ne fonctionne pas pendant 17 ans
- le Corps législatif :
 - él. par citoyens > 21 ans et justifiant de > 6 mois de résidence
 - pas scrutin de liste (X grands courants d'op.), mais scrutin uninominal à 2 tours
 - **circonscriptions ≈ 35 000 él.**
 - A.Plessis, *De la Fête impériale au Mur des Fédérés. 1852-1871*, Seuil, coll. "Points", N.H.F.C., tome 9, 1973, 253 p., p. 32 : "Aux élus du suffrage universel n'est réservée qu'une place secondaire et subordonnée. Même les mots choisis pour les désigner sont révélateurs d'un souci de les rabaisser : ils forment, non plus *une assemblée nationale de représentants* de la volonté du pays, mais un *corps de députés* envoyés, en assez petit nombre (270 environ), pour aider le chef de l'État."

b) Les autres conditions

- personnalité de Napoléon III
- découpage des circonscriptions, procédé déjà employé 1815>>>
- la candidature officielle :
 - une forme de logique : comment contredire le coup d'État et le plébiscite initial ?

- et "si chaque élection prend valeur de plébiscite et met en cause le régime, il devient logique que le gouvernement ne prenne pas le risque de laisser le suff. univ. totalement libre et qu'il fasse tout pour l'influencer." (Plessis, p. 35)
- affiche blanche, distrib. des bull. à son nom, util. des petits fonctionnaires
- le + souvent, il n'est pas besoin de frauder
- ttefois, moyen d'opp. aux notables
- & bcp de cand. off. étaient des candidats inévitables
- mais "le peuple ne cesse-t-il pas d'être souverain pour devenir un instrument de la politique impériale ?" (Plessis, p. 36)

c) Les élus au Corps législatif

Voir Plessis, pp. 51-53

2°) Les élections législatives sous le Second Empire

- 29 février 1852 (encore Rép. présid.) : sur 261 dép. élus, seult 8 opposants (5 royal., 3 rép., qui refusent de siéger)
- docilité parfaite du Corps législatif
- 21-22 juin 1857 : élections au Corps législatif :
 - législ. écourtée de près d'un an (contexte propice, désir de mieux sentir l'opinion ?)
 - enjeu considérable
 - tous les sortants, sauf 9, sont cand. off.
 - des lég. se présentent
 - 5,5 M voix aux cand. off. (90 % des votants), 665 000 à l'opp., 3,3 M abst. (35,5 % des inscrits !)
 - opp. rép. progresse dans plusieurs villes imp., échouant de peu à Lille, et obtenant un siège à Lyon. Elle obtient 5 des 10 sièges de Paris
 - 5 rép. (des jeunes, J.Favre, É.Ollivier, Darimon, E.Picard et Hénon) acceptent de siéger
 - ⇒ certains ministres (Fould) sont d'avis de supprimer le suffrage universel, d'autres d'au moins reprendre une politique de répression
- 30-31 mai 1863 : élections au Corps législatif :
 - droit d'adresse a été rétabli en 1860, débats sont désormais publiés
 - tous les sortants, sauf 48, sont cand. off. : Persigny aurait souhaité ne patronner que des hommes d'un loyalisme à toute épreuve. "Mais il a dû accepter finalement, à côté de ces inconditionnels de la dictature imp. qu'on commence à appeler les *mamelouks*, des personnalités moins dociles et plus accessibles aux idées libérales." (Plessis, p. 208)

- très nombreux cand. d'opp.
- élections sont activement préparées par les rép. et par l'Union libérale (réunissant catho., ind. et royalistes)
- cand. off. stables en voix (5,3 M), mais :
- succès pour l'opp. : 1 954 000 voix
- 2,7 M abst., nettement - qu'en 1857
- sur 283 élus, 32 opp. seulement : 17 rép. (J.Favre, J.Simon, É.Ollivier) et 15 royal. (Thiers, orl., Berryer, lég.)
- ce petit groupe mène une opp. virulente (cf. le discours des "lib. nécess." du 11 janvier 1864)
- 23-24 mai 1869 : élections au Corps législatif :
- prestige de l'emp. est atteint
- après les réf. de 1867-1868 :
- * droit d'interpellation rétabli (31 janv. 1867) : députés pourront critiquer le gouv. et lui donner des explications non plus seulement lors du vote de l'adresse, mais à tout moment ⇒ rétablissement de la tribune
- * assouplissement du régime de la presse (loi du 11 mai 1868), par suppress. de l'auto. préalable et de l'avertissement ⇒ multiplication des journaux
- * réunions publiques autorisées par loi 6 juin 1868
- sont soigneusement préparées par le gouv., qui agitait le spectre de la rév. pour rallier les bourgeois et avait fait sa réconciliation avec le clergé dans une commune hostilité aux rép. anticl.
- mais l'adm. rechigne à soutenir partout les cand. off.
- l'opp. fit une camp. très active, surtout les rép. :
- * Gambetta, cand. à Belleville, définit un progr. qui sera + tard celui du parti radical (dont application stricte du suffrage universel)
- candidats du gouv. ne recueillent que 4 438 000 voix, contre 3 355 000 à ceux de l'opposition :
- * sur 290 députés, partisans de l'Emp. auto. ne sont plus que 92 (⇒ perte de la majo.)
- * 30 rép.
- * 41 monarchistes
- * Tiers Parti d'Émile Ollivier, dynastique mais libéral, avec 125 députés, devient l'arbitre de la situation

3°) L'évolution de 1869-1870

- 8 septembre 1869 : sénatus-consulte sur les réformes libérales (dont le droit d'initiative des lois pour le Corps législatif, comme pour l'emp.)
- régime tend à se conformer à la règle parl.
- sénatus-consulte du 30 avril 1870 :
 - Sénat perd pouvoir const.
 - mais ne prévoit pas expressément le rég. parl.
- 8 mai 1870 : plébiscite :
 - "Le peuple approuve les réformes libérales opérées dans la Const. depuis 1860 par l'Emp. avec le concours des grands Corps de l'État et ratifie le sénatus-consulte"
 - 7 358 000 oui (presqu'autant qu'en 1851 & 1852), 1 572 000 non (voir carte de la p. 221 du Plessis), 2 M abst.
 - rép. sont désespérés : "L'Empire est + fort que jamais" (Gambetta)

III. LE SUFFRAGE UNIVERSEL EN 1871

1°) Les élections du 8 février 1871

a) Les conditions

- Exigées par Bismarck, soucieux de ne pas voir la paix remise en cause plus tard par des républicains avancés, les élections étaient difficiles à organiser : 43 départements occupés — leurs habitants votaient, mais les réunions y étaient interdites par les Allemands — , 372 000 soldats prisonniers en Allemagne (un chiffre énorme, 71 % du total des prisonniers français de la Première Guerre mondiale), de nombreux réfugiés encore hors de leur domicile et un délai imparti très court.
- Dès septembre, le gouvernement avait songé à la possibilité d'élections générales, ce qui avait été une pomme de discorde. Pour les uns, comme Ferry et Favre, représentants d'un certain puritanisme républicain, il fallait réagir contre la réputation d'immoralité du Second Empire et, la République étant une question de principe, faire le plus tôt possible ces élections. D'autres républicains, d'esprit plus avancé, se préoccupaient avant tout de résultats politiques : Gambetta, Rochefort et Crémieux savaient que le pays n'était pas profondément républicain, aussi avaient-ils voulu retarder la consultation, comme en 1848.
- Les contraintes militaires avaient en fait ajourné la question ; l'armistice imposa des élections à trois semaines d'échéance. Surtout, le grand thème n'était plus le régime, comme à l'automne 1870, mais la paix, et l'on allait voter pour ou contre celle-ci.

□ L'action de Gambetta — il démissionna trois jours seulement avant les élections — fut ici encore très importante. Souhaitant que les élections consacrent la déchéance de l'Empire et l'établissement de la République, il décréta le 31 janvier, avec l'assentiment de la Délégation de Tours, que seraient inéligibles tous ceux qui, du 2 décembre 1851 au 4 septembre 1870, avaient accepté des fonctions de ministres, sénateurs, conseillers d'État et préfets, ainsi que tous ceux qui avaient été candidats officiels du Second Empire. Seraient donc écartés les bonapartistes et une large part des royalistes. En outre, il décida que les préfets en fonction seraient éligibles, même dans leur département ; or, Gambetta avait nommé des républicains en remplacement du personnel de 1870.

□ Au nom des principes et du spectre d'une candidature officielle républicaine, le gouvernement réagit vivement, d'autant plus que Bismarck avait exigé des élections libres. C'est pour cela que Simon avait été envoyé à Bordeaux de manière à contraindre Gambetta à changer de cap ou à démissionner. Gambetta choisit la deuxième solution, qui d'ailleurs réjouit ses adversaires, enfin débarrassés de lui sans être obligés de le destituer et heureux du transfert du portefeuille de l'Intérieur à Simon. Très fatigué nerveusement, Gambetta allait passer les semaines suivantes en Espagne, près de la frontière française : la rupture entre républicains était consommée.

□ Pour l'organisation effective des élections, on appliqua partiellement la loi électorale de 1849 et surtout on prit le contre-pied du scrutin uninominal d'arrondissement à deux tours du Second Empire : le scrutin départemental de listes à un seul tour (à majorité relative) fut retenu, avec possibilité de candidatures multiples. C'était une forme indirecte de plébiscite (Gambetta sera élu dans 8 départements, Thiers dans 26 !).

□ Le gouvernement choisit un jour de semaine, le 8 février, pour le scrutin, ce qui mécontenta les ruraux, également lésés par le vote au chef-lieu de canton et non dans la commune. Trois conséquences en découlèrent : des cortèges électoraux ruraux sous la conduite du châtelain ou du curé (comme en avril 1848), un grand nombre d'abstentions et un mécontentement supplémentaire contre les républicains.

□ Faute de temps, il n'y eut pas de véritable campagne électorale, sauf à Paris, où tous les comités électoraux **se dressèrent contre les "capitulards", et la formation des listes fut quelquefois difficile**, dans le cadre d'une élection qui était à la fois un combat entre républicains et conservateurs, un référendum pour la paix ou la guerre et une lutte Gambetta-Thiers.

b) Les listes

□ Les listes vraiment républicaines, c'est-à-dire n'ayant que des républicains, se prononcèrent sans problème sur la forme du régime, mais se divisèrent sur le **problème de la paix, les “gambettistes” voulant poursuivre la guerre**, au contraire des modérés.

□ Les listes conservatrices furent plus larges, moins définies, avec des dénominations vagues (Union sociale, Union libérale, etc.), de nombreuses notabilités locales, des personnalités très diverses : nobles monarchistes aussi bien **que bourgeois libéraux inquiets de la façon “dictatoriale” avec laquelle Gambetta** avait gouverné. Thiers avait beau jeu de proclamer : **“Je ne veux pas d'une République qui fasse peur” et même des républicains opposés à** Gambetta figurèrent sur ces listes. Elles exploitèrent deux thèmes simples, la liberté et la paix. Le premier était orienté contre le Second Empire, mais aussi contre le jacobinisme de Gambetta, jugé avant-**coureur d'un nouveau “93”** . Pour le second, les conservateurs pouvaient aisément présenter les républicains, qui n'avaient pas pris nettement position sur le problème, à cause de leurs divisions, comme des adversaires de la paix, donc comme des partisans de la reprise de la guerre.

c) Les conséquences

□ Les élections furent donc transformées en un référendum guerre/paix, ce qui explique les contrastes avec les résultats du plébiscite de 1870, les Alsaciens, par exemple, votant massivement à gauche en faveur de Gambetta, pour écarter leur annexion à l'Allemagne.

□ Thiers, présent sur trente listes conservatrices, apparaissait facilement comme l'homme de la paix : n'avait-il pas condamné la guerre du Mexique (1863-1867), puis celle de 1870 ? Après le 4 septembre, seulement ambassadeur itinérant, il avait su ne pas trop s'engager dans la voie ouverte par le Gouvernement provisoire.

L'homme du discours des “libertés nécessaires” incarnait bien l'autre thème des listes de droite et son âge (74 ans) apparaissait comme gage d'une rassurante sagesse à un moment de péril pour la France.

□ Face à cette popularité déjà énorme, Gambetta, qui n'avait que 32 ans, était au contraire l'incarnation des dangereuses aventures radicales, et s'il groupait derrière lui certains républicains, qui lui étaient passionnément attachés, d'autres l'attaquaient avec force. Sa présence sur des listes fit d'ailleurs plus de tort que de bien à la cause **électorale républicaine...**

2°) Les résultats

□ Les résultats font observer — malaisément, car il n'y avait pas eu de révision des listes électorales, et souvent les procès-verbaux n'indiquèrent que les résultats des listes — un grand nombre d'abstentions, essentiellement des ruraux, des prisonniers et des réfugiés.

□ Surtout, la victoire des conservateurs fut très nette, sauf dans quelques fiefs urbains républicains (Région parisienne, Sud-Est, Midi méditerranéen) qui venaient de répondre non au plébiscite de mai 1870 et dans les départements de l'Est. Elle récompensa des listes qui s'étaient prononcé nettement en faveur de la paix mais guère en faveur d'un régime politique.

□ Le patriotisme était en 1871, au contraire, étroitement associé au républicanisme. Gambetta fut élu dans huit départements métropolitains (Bas et Haut Rhin, Meurthe, Moselle, Seine et Seine-et-Oise, Bouches-du-Rhône et Var), Alger et Oran votant aussi pour lui.

□ Mais vingt-six départements avaient élu Thiers (il choisit de représenter Paris, où il y eut cinq autres élus en faveur de la paix). La différence numérique correspondait bien à la différence de popularité entre les deux hommes.

□ En masse, les campagnes votèrent conservateur : la droite représentait la paix, les ruraux se tournèrent vers les autorités locales, qui avaient pendant la guerre souvent remplacé les autorités officielles.

□ L'Assemblée nationale était en conséquence une assemblée de notables, avec un tiers de nobles, proportion plus forte qu'aux États généraux de 1789 ! L'assemblée la plus aristocratique que la France eût jamais connue comptait beaucoup de propriétaires terriens.

□ Les villes votèrent en majorité républicain, résultat d'une action plus facile que dans les milieux ruraux : les citadins, sachant déjà lire, étaient accessibles aux affiches, aux journaux, tandis que les clubs profitaient d'une plus grande maturité politique, mais la population était fort minoritaire dans le pays et le scrutin de liste, départemental, noyait les villes dans les campagnes.

□ Faire l'inverse du Second Empire se révéla donc une erreur des républicains, donnant naissance à une assemblée de notables ruraux, n'ayant jusqu'ici pas joué un rôle politique national majeur, engendrant une méfiance réciproque entre l'assemblée et la capitale, composante essentielle de la Commune. La leçon ne fut pas oubliée par la IIIe République vraiment installée, qui, après les avoir conquis, s'appuya davantage sur les milieux ruraux que sur les autres.

3°) L'Assemblée nationale

□ Il avait été prévu 768 sièges pour l'Assemblée nationale, dont 15 pour les colonies, ces derniers tous occupés par des élus de gauche ; 78 n'avaient pas, à cause des élections multiples, été pourvus ; sur les 675 représentants (on ne dit pas députés) de la métropole élus en février, 30 représentaient l'Alsace-Lorraine, ils démissionnèrent au moment de la paix.

□ Les 645 représentants métropolitains de 1871 n'appartenaient pas à des groupes parlementaires bien définis, d'où l'imprécision d'une classification au sein de l'assemblée.

□ On peut néanmoins distinguer sept groupes principaux en allant de l'extrême droite à l'extrême gauche. Une cinquantaine de “chevau-légers” étaient les héritiers des ultras de la Restauration. Environ 150 légitimistes modérés, plus souples, mais adeptes du drapeau blanc, partisans fervents comme les précédents du comte de Chambord (le petit-fils de Charles X), étaient de grands seigneurs et gentilshommes de province en dehors de l'évolution du pays depuis 1830, auxquels se mêlaient plus de bourgeois qu'on ne l'a souvent dit. Les uns comme les autres étaient des néophytes en matière politique. Le groupe le plus nombreux — 214 orléanistes — était formé des partisans du comte de Paris (petit-fils de Louis-Philippe). Ils avaient assimilé une bonne partie de l'héritage de 1789 et accepté le drapeau tricolore, leur philosophie politique était donc différente de celle des légitimistes ; socialement, ils étaient davantage engagés dans les activités économiques modernes, l'industrie, le commerce ou la banque. Un Centre gauche de 78 représentants se convertit progressivement à la République ; ses membres étaient peu nombreux, mais comptaient des personnalités marquantes — Thiers lui-même, l'ancien chef du parti de l'ordre sous la Deuxième République, Armand Dufaure, Auguste Casimir-Perier — leur rôle politique était donc important. Les 112 républicains modérés de la Gauche républicaine étaient groupés autour des quatre Jules : Favre, Ferry, Grévy, Simon. Enfin, une quarantaine de radicaux formaient l'Union républicaine, où Louis Blanc et Ledru-Rollin, représentaient l'ancienne génération, celle de la Monarchie de Juillet et de la Deuxième République, mais où Gambetta et Clemenceau, incarnaient la génération de la fin du Second Empire. Quant aux bonapartistes — une vingtaine, élus des Charentes et de la Corse — , ils n'étaient guère faciles à déterminer et situer : pour l'instant, seuls quatre d'entre eux s'étaient présentés sous cette étiquette explicite.

□ Les monarchistes étaient donc en large majorité : plus de 400 environ, les deux tiers de l'Assemblée nationale, ils étaient avant tout conservateurs, ce qui remettait **complètement en question la “révolution” du 4 septembre.**

□ L'âge moyen était de 53 ans, mais cette assemblée avait-elle l'expérience de l'âge ? Non, car sur les 645 représentants, il n'y en avait que 175 ayant déjà participé à des assemblées. Beaucoup de ruraux, peu au fait du visage industriel nouveau légué par le Second Empire, siégeaient, avec parmi eux 250 gros propriétaires fonciers, fort méfiants à l'égard de Paris. Gaston Crémieux s'écriera : “ majorité de ruraux, honte de la France ! ” **Les militaires étant électeurs et éligibles, une centaine** d'officiers avaient été élus, pourcentage considérable dans l'histoire contemporaine de la France. L'assemblée se réunit le 13 février à Bordeaux, dernier siège de la Délégation et ville à l'écart à la fois de l'occupation allemande et des turbulences parisiennes.